

trouva sur les lieux, occupés par les Iroquois avant leur départ, un écriteau de la main de Normanville qui, avec les noms ci-dessus donnés, contenait les noms *Ounegouts* et *Agniers*, signifiant que les Iroquois appartenaient à ces deux tribus et qu'on n'avait pas maltraité les prisonniers, si ce n'est que Normanville avait perdu un ongle.

Cet événement était déplorable sous bien des points de vue et donnait aux Iroquois une nouvelle audace : car c'était la première fois qu'un haut fonctionnaire civil et militaire de la colonie tombait sous leurs coups.

(A continuer.)

Les deux Abbés de Fénélon.

I.

L'été dernier, le *Correspondance Littéraire* (1), s'appuyant sur un passage du Cardinal Bausset et sur une lettre de Louis XIV, affirmait que Fénélon, avant de travailler à l'éducation du duc de Bourgogne, s'était consacré aux missions du Canada; mais qu'il s'y était rendu coupable d'une faute, sur laquelle elle demandait à être édifiée, parce que les documents où elle puisait ne donnaient pas assez de détails.

Ce serait sans doute pour nous un juste sujet de gloire que de compter parmi les apôtres de notre pays l'auteur de *Télémaque*; malheureusement, il y a longtemps que nous aurions dû abandonner cette prétention, si nous l'avions eue, car disons-le pour la justification de la *Correspondance*, ce n'est pas la première fois que nous voyons cette erreur : depuis le P. Hennepin jusqu'à l'abbé Brasseur de Bourbourg, tous deux de véridique mémoire, elle a souvent été reproduite; mais aussi ce n'est pas la première fois qu'elle est réfutée.

Quant à l'espoir de rencontrer un scandale, si léger qu'il puisse être, il faut absolument y renoncer.

Voici ce que dit le cardinal Bausset : ... "Des pièces originales qui nous ont été communiquées semblent indiquer que le zèle de Fénélon le portait alors, malgré sa jeunesse et sa faible santé, à se consacrer aux missions du Canada. ... L'abbé de Fénélon s'était rendu auprès de son oncle pour lui faire part de sa résolution et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat fut effrayé avec raison d'une résolution qui était absolument incompatible avec la santé si délicate de son neveu. Il lui refusa son consentement et lui ordonna de retourner au séminaire de St. Sulpice, etc." (2)

De l'autre côté, on a trouvé aux Archives de la marine un document où il est question d'un abbé de Fénélon : c'est une lettre de Louis XIV à M. de Frontenac :

"J'ay blâmé, dit le roi, l'action de l'abbé de Fénélon, et je luy ay ordonné de ne plus retourner au Canada. Mais je dois vous dire qu'il est difficile d'instruire une procédure criminelle contre luy, ny d'obliger les prestres du Séminaire Saint-Sulpice qui sont à Montréal, de déposer aussy contre luy; il fallait le remettre entre les mains de son évêque ou du grand vicaire pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou l'arrestier et le faire repasser ensuite en France par le premier vaisseau." (3)

De là, la *Correspondance*, ignorant l'existence d'un autre abbé de Fénélon, croyait pouvoir accuser le cardinal Bausset d'avoir méconnu un fait important de la vie du futur archevêque de Cambrai : celui-ci aurait réalisé son pieux dessein; mais les forêts de la Nouvelle-France ne l'auraient pas mis à l'abri d'une première disgrâce du grand roi. Après un temps assez long (4), un correspondant timide "passablement irrité de l'inéluctable curiosité des chercheurs," se recrée enfin contre l'idée d'une tâche dans la vie de Fénélon, et réclame au nom de la gloire si pure du reste de son existence et du témoignage flatteur que lui a donné Louis XIV en le nommant précepteur d'un des enfants de France. (4) Si un Fénélon est coupable ce ne peut être celui-ci, mais un de ses frères, car l'écrivain a cherché et il a découvert à l'auteur de *Télémaque* un frère, obscur abbé mort à l'âge de trente-huit ans; c'est sur lui que doit retomber toute la haine des gens du bien.

(1) *Correspondance Littéraire* du 25 juillet 1863. "Un fait inconnu de la jeunesse de Fénélon."

(2) Vie de Fénélon par le cardinal Bausset, X, *Oeuvres de Fénélon*, édit. de 1852.

(3) Cette lettre manque parmi celles que le gouvernement canadien a fait copier à Paris : elle est aux Archives de la marine, *Registre des ordres du roy pour les compagnies des Indes orientales et occidentales*, fol. 10 et suivant.

(4) *Correspondance Littéraire* du 25 octobre 1863,

L'écrivain a trouvé juste; mais il n'aurait pas dû s'en tenir là : sacrifier au "Minotaure de la critique" une victime parce qu'elle est obscure, ne paraît pas un procédé très-logique, ni surtout très-juste. L'accusé, qu'il soit perdu au bout du monde parmi les tribus sauvages, qu'il brille sur le siège d'une grande église, ne doit jamais être condamné légèrement. Ce correspondant semble redouter la critique historique : il a tort : abordons-la franchement, remontons aux sources premières : ces études ont réhabilité la mémoire d'un plus grand nombre de personnes qu'elles n'en ont flétries. C'est ce qu'a compris M. Alfred Lemoine. (1) Il a ouvert Châteauneuf et il a trouvé que M. de Frontenac accusait l'abbé de Fénélon "d'avoir prêché contre lui, et d'avoir tiré des attestations des habitants de Montréal en faveur de M. Petrot leur gouverneur que le général avait fait mettre aux arrêts." M. Lemoine pouvait aussi consulter aux archives de la marine, toute la correspondance de M. de Frontenac sur cette affaire.

Voilà pour le scandale : nous exposerons plus loin les causes de ces difficultés et nous les apprécierons. Pour le moment, reste toujours la première question : cet abbé de Fénélon et l'archevêque de Cambrai sont-ils un seul et même personnage ?

II.

Pour la résoudre, les écrivains de la *Correspondance* n'avaient qu'à consulter les précieuses annotations de l'abbé Gosselin dans la belle édition qu'il a donnée des œuvres complètes de Fénélon et reproduites dans l'édition in-folio de 1852. Ils pouvaient encore se renseigner au séminaire de St. Sulpice, auprès de M. l'abbé Faillon dont l'édition est certainement connue à Paris.

Ici, en Canada, il y a longtemps que M. l'abbé Ferland, dans ses *Notes* sur l'histoire du Canada de Brasseur de Bourbourg, et le commandeur Viger, dans sa *Liste du Clergé* (2), ont répondu négativement à cette question.

L'abbé de Fénélon et l'archevêque de Cambrai étaient frères consanguins, leur père s'étant marié deux fois (3). Le premier naquit en 1641, et fut appelé François, tandis que le second ne vint au monde que le 6 août 1651, et reçut les prénoms de François Armand. A l'âge de vingt-quatre ans, François renonça au monde et au brillant avenir, que lui promettaient la noblesse de sa naissance, et les alliances nombreuses et puissantes de sa maison (3). Il entra au séminaire de St. Sulpice le 23 octobre 1665.

Ame ardente, pleine d'énergie et de religion, au témoignage de ses amis et de ses ennemis, il ne tarda pas à s'enthousiasmer pour les missions du Canada. MM. de Tracy et de Courcelle venaient de forcer le pays des Iroquois; ces fiers ennemis humiliés demandaient la paix et des missionnaires; on publiait en France le martyre de M. Vignal et le Maistre; le roi désirait que le supérieur de St. Sulpice de Paris envoyât à Montréal de nouveaux ouvriers évangéliques : il n'en fallait pas plus pour l'abbé de Fénélon : il quitte tout à coup le séminaire, dans les premiers jours de 1667, afin de se préparer à son lointain voyage. Mais son oncle, l'évêque de Sarlat, se montra mécontent d'une résolution qui contrariait ses projets : il s'en plaignit assez vivement à M. Tronson, comme on peut voir par quelques passages de la réponse de celui-ci : nous les citons, parce qu'ils confirment ce que nous avons dit plus haut. "Monseigneur, je ne doute pas que le dessein de votre neveu ne vous ait fort surpris. Le droit que vous avez sur lui par toutes sortes de titre, et les vues raisonnables et très-saintes que vous donnent les besoins de votre diocèse, ne peuvent que vous fournir en cette rencontre un fondement de peine bien légitime de la privation de ce secours. ... Mais sa résolution est d'une nature que je ne vois pas ce que je puis faire à présent, après ce que je lui ai dit avant son départ de cette ville. ... J'ai tâché, dans les rencontres, d'éloigner autant que j'ai pu cette résolution. Je lui ai parlé plusieurs fois pour le porter à ne pas se précipiter; je lui ai dit nettement que s'il pouvait modérer son désir et demeurer en paix, il pourrait en continuant ses études et ses exercices de

(1) *Correspondance Littéraire* du 25 décembre 1863.

(2) 1o le 20 février 1629 à Isabelle d'Esparbez de Lussan; 2o le 1er octobre 1647, à Louise de la Cropte de St. Abre. C'est par le premier mariage que le nom et la famille de Fénélon, se sont perpétués jusqu'à nous. Le seul représentant de cette maison est actuellement Charles Louis de Salzgange marquis de Fénélon né en 1739. (Renseignements fournis par l'hon. Sireuve de Beaujeu.)

(3) "Nous avons eu dans notre famille plusieurs gouverneurs de province, des chambellans des rois, des alliances avec les premières maisons de nos provinces, un chevalier de l'ordre du St. Esprit, des ambassadeurs dans les principales cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition avaient autrefois." — (*Oeuvres de Fénélon*, Lettre au chevalier son frère. Edit. de 1852.)